

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2009

Edition du
07 octobre 2013

DANS CE NUMÉRO

«1:12»: l'initiative populaire ne peut digérer les utopies (Jean-Daniel Delley)

On votera le 24 novembre sur l'initiative de la JS

L'éternelle défensive des cantons souverains (Yvette Jaggi)

La Conférence des gouvernements cantonaux célèbre ses vingt ans. Bilan forcément mitigé

Marché des entreprises et marché de l'emploi (Jean-Daniel Delley)

La baisse des nouvelles implantations étrangères n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle

Que savons-nous de la morale et de l'honnêteté fiscales? (Jean-Pierre Ghelfi)

On prétend volontiers que les contribuables suisses seraient plus honnêtes que leurs homologues étrangers. Ce n'est pas le cas

«1:12»: l'initiative populaire ne peut digérer les utopies

On votera le 24 novembre sur l'initiative de la JS

Jean-Daniel Delley - 06 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24347>

En lançant son [initiative pour des salaires équitables](#), la Jeunesse socialiste suisse (JS) a traduit un fort mécontentement de l'opinion publique. Mais sa proposition de cadrer les rémunérations dans une fourchette de un à douze pose de nombreux problèmes d'application. Par ailleurs, les effets possibles d'une telle prescription restent très difficiles à circonscrire.

Malgré des effectifs relativement restreints, la JS a démontré sa capacité de mobilisation. A l'agacement croissant de la population face aux rémunérations exorbitantes de certains patrons, elle a réagi rapidement, imposant ce thème à l'agenda politique avec une proposition simple et percutante.

L'explosion injustifiable des salaires des dirigeants

Longtemps, le salaire d'un dirigeant de l'économie privée ne dépassait pas celui d'un conseiller fédéral. C'est vers la fin des années 90 qu'on a assisté à une véritable explosion de la rémunération des patrons et des cadres des entreprises. Pour justifier ce phénomène, on a invoqué la globalisation du marché et la concurrence accrue entre les entreprises pour s'attacher les meilleurs dirigeants.

Or [ce marché de référence n'existe pas](#). La fixation des salaires se déroule en petit comité dont les membres ont tout intérêt à une maximisation de la rémunération, tout comme les chasseurs de têtes payés au prorata de la rémunération accordée.

Mais plus que le niveau de salaire astronomique de certains managers, c'est l'écart croissant avec les autres salariés qui choque.

Alors qu'en une décennie seulement, les dirigeants et cadres supérieurs (1% des salariés) ont vu leur rémunération augmenter de plus d'un tiers - les mieux payés d'Europe -, les bas salaires et les salaires moyens ont dû se contenter d'une amélioration de 9, respectivement 7%. Sans parler des salaires inférieurs à 4'000 francs et des 8% de salariés vivant dans la pauvreté.

Un tel écart ne peut que traduire le peu d'estime du patronat pour l'engagement professionnel de ses employés et leur rôle décisif dans le succès de l'entreprise. Les défenseurs de ce qu'on doit bien qualifier d'accaparement, à court d'arguments, ont appelé à l'aide la théologie thomiste - les péchés capitaux - pour dénoncer la jalousie, l'envie qui sous-tendraient la critique des hauts revenus.

Des conséquences imprévisibles

Les études sur les effets d'une acceptation de l'initiative ne manquent pas. Les données sur lesquelles elles se fondent tout comme les résultats auxquels elles aboutissent sont fort divergents.

Pour Travail Suisse, la faïtière des syndicats chrétiens, l'initiative concernerait une trentaine d'entreprises, alors que le [Kof](#), l'institut de recherche conjoncturelle de l'EPFZ parle de 1'200 entreprises, surtout dans la finance, les assurances, le commerce de gros et le conseil. [Denknetz](#), le *thinktank* de la gauche helvétique, estime à 4'651 le nombre de personnes dont le salaire devrait être réduit, un effectif proche de celui articulé par le KOF (4'400).

Les divergences s'aggravent au sujet de l'impact de l'initiative sur les finances publiques et l'AVS. [L'Usam](#) a publié l'étude la plus catastrophique, prédisant des pertes de 1,5 milliard de francs pour la caisse fédérale et de 2,5 milliards pour l'AVS, selon le plus pessimiste de ses 18 scénarios. Le KOF table sur une réduction salariale de 1,5 milliard, soit une baisse des cotisations versées à l'AVS de 125 millions de francs. [Denknetz](#) fait preuve

d'optimisme en supposant que les bas salaires bénéficieront de l'argent retiré aux hauts revenus; ainsi l'impact sur les finances publiques resterait modeste et pourrait se situer entre -30 et +50 millions.

Bref, on ne connaît pas avec précision le nombre des entreprises et des employés concernés. Il n'est pas possible de prévoir ce qu'il adviendrait des sommes résultant de la réduction des hauts salaires; pas plus que la réaction de certaines entreprises - exil, externalisation des activités exécutées par les bas salaires ou autre stratégie.

L'initiative de la JS a tout d'abord bénéficié d'un soutien encourageant. Dans la foulée du succès de l'initiative Minder,

près de 50% des sondés l'approuvaient au mois de mars. En septembre, ils n'étaient plus que 35%. La proportion des indécis reste importante, mais il est probable que le flou des conséquences potentielles de l'initiative ne favorisera pas le camp du oui.

Pas plus d'ailleurs que [les nouveaux calculs](#) de *Denknetz* qui autoriseraient à élever le plafond salarial à un million de francs. En effet, il ne faudrait pas appliquer le rapport 1:12 au salaire mensuel mais au salaire horaire. En multipliant un salaire horaire douze fois supérieur à celui du salarié le moins bien payé par le nombre d'heures travaillées - on sait que les dirigeants et cadres sont des bourreaux du travail -

on arriverait à un salaire mensuel 20 fois supérieur au salaire le plus bas.

L'initiative de la JS a le mérite de stimuler un débat que le succès de l'initiative Minder aurait pu clore. L'idée de réduire le trop grand écart entre les salaires se justifie autant pour des raisons économiques et de gestion d'entreprise que sociales. Il s'agit d'une [«utopie nécessaire»](#), comme l'a déclaré le président du parti socialiste suisse.

Reste que les utopies, précisément parce qu'elles dessinent un avenir désirable mais encore à construire, ne peuvent se traduire par une règle de droit constitutionnel aussi mécanique que le 1:12.

L'éternelle défensive des cantons souverains

La Conférence des gouvernements cantonaux célèbre ses vingt ans. Bilan forcément mitigé

Yvette Jaggi - 07 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24351>

«Le Conseil fédéral passe son temps à grignoter des compétences cantonales en faveur de la Confédération.»

Parole de [Robert Cramer](#), ancien conseiller d'Etat genevois (1997-2009), depuis 2007 conseiller aux Etats, bien placé pour parler des relations cantons-Confédération.

Ce constat sonne mal à l'heure où la Conférence des gouvernements cantonaux ([CdC](#)), constituée pour faire

mieux sentir le poids des cantons fédérés, célèbre le vingtième anniversaire de sa création.

Avec le temps, cette organisation faitière a développé ses tâches, internes et européennes, son secrétariat et son vaste programme de collaborations, notamment avec les quatorze Conférences intercantionales gouvernementales et sectorielles: justice et police,

affaires sociales, économie publique, finances, instruction publique, santé, chasse, transports publics, énergie, aménagement du territoire et de l'environnement, agriculture, affaires militaires, protection des mineurs et des adultes. Sauf les trois dernières, toutes ces conférences sont domiciliées à la Maison des Cantons, ouverte en 2008 à Berne, entre la gare CFF et le Palais fédéral.

La CdC fonctionne comme une vaste machine à coordonner et à faire valoir les points de vue et actions des cantons entre eux et surtout face à la Confédération, voire à l'Union européenne. Le tout avec un budget central de 3,6 millions de francs par an et un effectif de 26 personnes se partageant 20,7 postes à plein temps. Les Conférences ont leur propre administration dont l'une des plus importantes reste celle de la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP), avec un budget ascendant à quelque 12 millions et 43 postes en équivalents plein temps.

Comme il convient en temps de célébration, l'actuel président de la CdC, le grand argentier vaudois Pascal Broulis, tire un bilan positif et se félicite des résultats obtenus par la faïtière des cantons. Cette dernière a connu son haut fait historique en 2004, avec le succès du référendum fiscal, lancé par la Conférence des directeurs des finances, alors présidée par une certaine Eveline Widmer-Schlumpf. Elle est passée depuis lors du côté de ce Conseil fédéral grignoteur de compétences cantonales.

Se référant sans doute aux rituelles procédures de consultation, Robert Cramer fonde son constat désabusé sur le rapport de force irrémédiablement déséquilibré entre un Conseil fédéral qui présente ses avant-projets et les 26 cantons souverains invités à réagir et qui le font d'abord en fonction de leurs intérêts particuliers, pas

toujours convergents.

Mais la CdC a de quoi se rassurer: car si le gouvernement propose, c'est bien en fin de compte le parlement bicaméral – ou le peuple en cas de référendum – qui dispose, avec un Conseil des Etats égal au Conseil national.

Mais d'autres critiques viennent assombrir les festivités du vingtième anniversaire de la CdC, dont la très libérale et fédéraliste *Neue Zürcher Zeitung* se fait elle-même l'écho [vendredi](#) ou dans sa dernière édition [dominicale](#). [Le Centre argovien pour la démocratie](#) déplore le manque de transparence et le déficit démocratique des affaires de la CdC, reproche analogue à celui qui est souvent fait aux organisations intercommunales.

Et l'[Idheap](#), par la voix de Christophe Koller, observe un fort déséquilibre entre la composition politique des gouvernements cantonaux et celle de leurs délégations composant les Conférences intergouvernementales: la gauche est clairement sous-représentée à la Conférence des présidents et à celle des Finances – les deux plus importantes en fait. Les partis bourgeois délaissent, de gré ou de force, les affaires sociales, la santé et, plus surprenant, ces mêmes finances. Quant aux partis du centre, PDC en tête, ils se retrouvent largement majoritaires (57%) au sein de cette Conférence des

directeurs des finances, alors qu'ils ne fournissent que 27% des membres des gouvernements cantonaux.

Autre voix discordante, celle de l'ancien président de la CdC, le Tessinois Luigi Pedrazzini, qui voit avec inquiétude la montée du pouvoir des permanents installés à la Maison des cantons. *«Il ne faudrait pas que la position d'un service, voire d'un seul collaborateur, prenne trop d'influence sur les options politiques.»*

Cette préoccupation semble partagée par Pascal Broulis qui voudrait que les Conférences sectorielles adoptent la règle de la majorité qualifiée en vigueur au sein de la Conférence générale. Quant à son successeur désigné, le Bâlois Christoph Eymann, il pointe déjà les surdéveloppements de la CDIP, dont il connaît bien le fonctionnement de l'intérieur. *«Pas de tabou sur le sujet»*, annonce-t-il.

Reconnaissons qu'il n'est pas facile d'organiser la défense des cantons, fiers de leurs particularités et soucieux de leurs propres intérêts. A un niveau inférieur, les balbutiements de l'intercommunalité et les difficultés des organisations régionales en disent aussi long sur l'attachement à l'autonomie communale que sur l'affirmation de la souveraineté cantonale.

Mais le fédéralisme d'exécution s'impose de plus en plus largement dans des domaines

de plus en plus nombreux.
Reste pour l'heure, forte d'une garantie constitutionnelle, une prépondérance cantonale dans

l'instruction publique et la culture, dans l'aménagement du territoire aussi. Solde pas

négligeable certes, mais soumis à l'obligation de coordonner et d'harmoniser par voie de convention ou de concordat.

Marché des entreprises et marché de l'emploi

La baisse des nouvelles implantations étrangères n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle

Jean-Daniel Delley - 03 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24328>

La Suisse est-elle devenue moins attractive pour les entreprises étrangères en quête d'implantation? Les chiffres semblent le confirmer. Pourtant il n'y a pas de quoi s'inquiéter, bien au contraire.

En 2012, le nombre des nouvelles implantations a baissé de 20% par rapport à l'année précédente. La baisse est même de 40% pour la création d'emplois, selon la [Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique](#).

La *Neue Zürcher Zeitung* (21.9) mentionne une série de causes explicatives de ce phénomène. L'insécurité du droit tout d'abord, avec les initiatives Minder, 1:12, pour un salaire minimum, sur l'imposition des successions, sur l'immigration; l'incertitude qui règne à propos de la fiscalité des entreprises, de la correction à apporter à l'exemption fiscale des apports en capitaux; enfin la remise en

question de l'imposition forfaitaire. Le franc fort est également mentionné.

Du côté des autorités en charge de la promotion économique, on met en évidence une nouvelle stratégie qui privilégie la qualité et la durabilité des nouvelles implantations plutôt que leur nombre.

Pour Emmanuel Garessus, fidèle relais de la pensée libérale (*Le Temps*, 25.9), ce recul traduit une «*adaptation de l'économie*» qui réagit à un «*climat hostile au profit et à la concurrence et anticipe les changements possibles*».

Dans le même temps, l'[Office fédéral de la statistique](#) annonce un nouveau record, celui des actifs - 4,82 millions de personnes au 30 juin dernier -, soit une augmentation de 1,3% par rapport à 2012, alors que dans le même temps l'emploi a baissé de 0,4% au sein de l'Union européenne.

La Suisse ne semble donc pas guettée par un effondrement du marché de l'emploi. Par contre, la nécessaire remise en question des conditions cadres, notamment fiscales, que nous impose à juste titre l'Union européenne risque bien de nous faire perdre ces entreprises volatiles toujours à la recherche du moins-disant d'impôts, faiblement créatrices d'emplois et grandes importatrices de main-d'œuvre étrangère.

La meilleure manière de combattre les pulsions xénophobes qu'engendre une politique de promotion économique tous azimuts, n'est-ce pas de miser sur des entreprises à implantation durable qui font le choix de la Suisse pour la compétence de sa main-d'œuvre, la qualité de ses infrastructures et sa stabilité politique et sociale? Des atouts qu'une politique de croissance inconsidérée finirait par mettre à mal.

Que savons-nous de la morale et de l'honnêteté fiscales?

On prétend volontiers que les contribuables suisses seraient plus honnêtes que leurs homologues étrangers. Ce n'est pas le cas

Jean-Pierre Ghelfi - 05 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24340>

Qu'en est-il de la morale et de l'honnêteté fiscales des citoyens et citoyennes helvétiques? Si l'on en croit les propos dits et répétés à satiété depuis des décennies par les milieux bourgeois, l'une et l'autre seraient excellentes.

Cela tient au fait, dit-on, que l'Etat fait confiance à ses contribuables pour s'acquitter correctement de leurs tributs aux dépenses de la collectivité. Les pouvoirs publics ne sont pas inquisiteurs et ils respectent la sphère privée des individus. En particulier, ils n'ont pas l'attitude répressive et systématiquement inquisitoire dont certains gouvernements et administrations fiscales font preuve dans les pays voisins.

Daniel Binswanger, dans [Das Magazin](#) du 16 août, s'est demandé ce que l'on savait réellement en Suisse de ce problème. S'agissant de la morale fiscale, les études existantes confirment l'idée qu'elle est meilleure lorsqu'il existe un bon rapport de confiance entre l'Etat et les citoyens. Elle devrait donc être excellente en Suisse, pays qui accorde à la population plus de droits en matière d'impôts que n'importe quel pays au monde. Et si la morale fiscale est excellente, l'honnêteté fiscale devrait l'être aussi.

Ce n'est pourtant pas le cas. Le bon rapport de confiance entre le contribuable et l'Etat ne se traduit ni par une morale supérieure à celle qu'on observe dans d'autres pays, ni par une meilleure honnêteté fiscale. Il y a un décalage entre les vertus supposées des gens et leur comportement réel.

Une morale fiscale en berne

La morale fiscale en Suisse se serait en fait dégradée depuis le début des années 90 en relation avec les débats sur le secret bancaire. A force de soutenir cette institution qui légitime l'évasion fiscale des contribuables étrangers, il n'est pas étonnant que les contribuables suisses aient été en quelque sorte contaminés. Comment, en effet, défendre avec véhémence le droit de personnes étrangères à frauder leur fisc national et attendre simultanément des Suisses qu'ils continuent de considérer la fraude fiscale comme un délit sérieux?

On peut se référer à quelques études internationales, en particulier celles menées par l'[International social survey program](#) et par le [World values survey](#). Dans la première, la Suisse, du point de vue de la morale fiscale, se classe au 24e rang sur 32 pays, et dans la seconde 60e sur 80 pays. Ce qui est plutôt médiocre, et

contredit diamétralement le discours dominant.

S'agissant de la fraude fiscale on peut relever que les autorités sont plus que réticentes à fournir des renseignements. La seule enquête fédérale date de 1962, effectuée en relation avec le projet d'amnistie fiscale de l'époque. Elle arrivait à la conclusion que la fraude fiscale représentait 11% de l'impôt sur le revenu et la fortune. Elle avait provoqué une très vive réaction de l'Association suisse de banquiers qui regrettait que l'on fournisse ainsi des arguments contre la Suisse et le secteur bancaire.

Ce qui revient à dire que de telles enquêtes sont tabou, car elles peuvent mettre en danger le secret bancaire. Le tabou a tenu jusqu'à maintenant. Toutes les propositions faites en particulier par la gauche pour présenter de nouvelles études sur la fraude fiscale ont été rejetées par le gouvernement et la majorité des Chambres fédérales.

L'impôt anticipé n'est pas dissuasif

A défaut d'enquêtes menées par l'administration fédérale, il existe quelques études académiques concernant la fraude fiscale. La plus récente date de 1995, et aboutit à une

proportion de 22,5% de soustraction fiscale sur le revenu. Ce pourcentage est proche de celui estimé pour cette année en Allemagne - 20,5%; quant à la dernière estimation du fisc américain, en 2006, elle indique 14,5%. Ainsi, question honnêteté fiscale, les contribuables helvétiques ne semblent pas être meilleurs que les contribuables d'autres pays.

Dans le débat relatif à la lutte contre la fraude fiscale, on évoque volontiers en Suisse le système de l'impôt anticipé qui,

avec son taux de 35%, serait dissuasif pour les contribuables. Cela est sans doute vrai pour les contribuables petits et moyens dont le taux marginal n'excède pas ce chiffre. Ils ont intérêt à déclarer tous leurs revenus s'ils entendent récupérer ledit impôt anticipé. Mais pour les revenus plus élevés, en gros à partir de 150'000 à 200'000 francs selon les cantons, l'impôt anticipé cesse d'être incitatif. De plus, les gens qui ont des revenus élevés peuvent aisément diversifier leurs placements, en particulier à l'étranger, de manière à ce que les revenus

échappent à cet impôt.

On comprend mieux pourquoi les enquêtes sur la fraude fiscale doivent rester taboues. Elles pourraient mettre en évidence que seuls les revenus élevés peuvent aisément frauder le fisc, alors que les revenus modestes et moyens n'ont aucun intérêt à le faire. Ce qui éclairerait d'un jour différent l'opportunité de maintenir le secret bancaire pour les Helvètes, sujet relancé par l'initiative sur la protection de la sphère privée financière ([DP 2002](#)).

Index des liens

«1:12»: l'initiative populaire ne peut digérer les utopies

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis375t.html>

<http://www.rat-kontrapunkt.ch/verschiedenes/wirtschaft-kontrapunkt-texte/lohnexzesse-im-top-management-warum-soviel-aufregung/>

<http://www.kof.ethz.ch/de/publikationen/p/kof-studien/2949/>

http://www.denknetz-online.ch/IMG/pdf/1zu12-Buch_Inhaltsübersicht.pdf

<http://www.1-12-nein.ch/fr/initiative-112-des-pertes-pour-lavs-et-des-hausses-dimpots-bien-plus-importantes-que-prevu/>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Der-Spagat-der-112Initianten/story/13301615>

<http://www.tdg.ch/suisse/initiative-112-utopie-necessaire/story/31481833?track>

L'éternelle défensive des cantons souverains

<http://www.rts.ch/audio/info/radio/les-titres/suisse/5262481-plus-rien-ne-semble-freiner-la-centralisation-en-suisse-03-10-2013.html>

<http://www.kdk.ch/fr/>

<http://www.nzz.ch/aktuell/schweiz/wie-die-kantone-ihre-macht-in-bern-nutzen-1.18161257>

<http://webpaper.nzz.ch/2013/10/06/schweiz/KOE04/entscheide-im-stillen-kaemmerlein>

<http://www.zdaarau.ch/de/>

<http://www.idheap.ch/idheap.nsf/vwBaseDocuments/IdActHomepage>

Marché des entreprises et marché de l'emploi

<http://www.vdk.ch/index.php?setLang=3>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=9032>

Que savons-nous de la morale et de l'honnêteté fiscales?

<http://blog.dasmagazin.ch/2013/08/10/ihr-luegt-doch/>

<http://www.issp.org/index.php>

<http://www.worldvaluessurvey.org/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23912>